



Berne, le 21 septembre 2020

Réponse de la Suisse au questionnaire du Secrétaire-Général sur la mise en œuvre des conclusions concertées sur « L'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable » adoptées par la Commission de la condition de la femme lors de sa soixantième session

Dans sa Stratégie pour le développement durable (SDD), la Suisse présente les priorités politiques qu'elle établit en la matière à moyen et long terme. Cette stratégie constitue l'instrument principal de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Suisse. Le développement durable et son encouragement par la Confédération est un mandat constitutionnel (art. 2, 54 et 73 Cst.). Depuis 1997, le Conseil fédéral fixe dans une stratégie ses intentions politiques pour la mise en œuvre du développement durable en Suisse. Cette stratégie représente un guide indiquant l'orientation à suivre par la Suisse dans des domaines importants, dans le but de garantir la cohérence du développement durable de notre pays.

Une telle cohérence implique la coordination des activités au sein de la Confédération ainsi qu'avec les cantons, les communes, l'économie et la société civile. L'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) constituent le cadre de référence de cette stratégie. De nombreuses exigences des ODD sont d'ores et déjà inscrites dans les domaines thématiques centraux de la SDD 2016-2019. La cohésion sociale et l'égalité des sexes constituent l'un des huit champs d'action. L'égalité entre femmes et hommes dans la sphère professionnelle et privée et la participation entière et effective des femmes à tous les niveaux de décision dans la vie économique, politique et publique est l'un des principaux objectifs. Le travail de soin (care) non rémunéré réparti de manière plus égale entre femmes et hommes s'inscrit dans le cadre de cet objectif.

La prochaine stratégie pour le développement durable s'oriente intégralement sur les ODD. Cette stratégie se base sur un horizon 2030, afin de garantir une harmonisation optimale avec l'Agenda 2030 et d'assurer une sécurité de planification ainsi qu'une continuité à plus long terme. Le plan d'action de la SDD est mis à jour tous les quatre ans, en parallèle des programmes de législature. La SDD 2030 est en cours d'élaboration. Son contenu traite en priorité trois thématiques : consommation et production; énergie, climat et biodiversité ; égalité des chances. Une consultation à large échelle sera menée en automne 2020.

Dans le cadre du programme de législature 2019-2023, le Conseil fédéral a décidé de mettre sur pied une stratégie nationale pour l'égalité entre femmes et hommes à l'horizon 2030. L'autonomie économique des femmes est un des objectifs de cette stratégie.

Depuis 2017, le Département fédéral des affaires étrangères dispose d'une stratégie Égalité des genres et Droits des femmes. Le renforcement de l'autonomisation économique des femmes est l'un de ses quatre objectifs thématiques. De même, le quatrième plan d'action national Suisse pour la mise en œuvre de la résolution 1325 reconnaît le lien entre l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux processus politiques ou aux processus de paix. Il vise à identifier les conditions favorisant le renforcement du statut socio-économique des femmes.